

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 49

Votants : 71 (dont 22 procurations)

N° 33

OBJET :

**PRESTATIONS DE
SERVICES
CONCERNANT
L'ENTRETIEN DE
DIVERS SITES
COMMUNAUTAIRES**

**AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION AVEC
LA VILLE DE VICHY**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 27 février 2023

Publiée ou notifiée
le : 27 février 2023

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE (sauf pour la délibération n°42), François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Pauline TIROT, Henri SARRE (à partir de la délibération n°9 A/), Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Michel MARIEN à Patrick SEROR, Vice-Président.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à François SENNEPIN, Christine MAGNAUD à Joseph KUCHNA, Franck GONZALES à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Marie-José MORIER, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Jean-Marc BOUREL à Michèle CHARASSE, Jean-Pierre RAYMOND à Jean-François CHAUFFRIAS, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Christine BOUARD à Bernard AGUIAR, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Jean ALMAZAN à Christiane LEPRAT, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Linda PELISSIER, Henri SARRE à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°8), Alexis BOUTRY à Pauline TIROT, Sylvie DUBREUIL à Corinne IBARRA, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Thierry LAPLACE, François HUGUET, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaires du 16 novembre 2017 portant création d'un service commun des espaces verts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°47 du 2 décembre 2021 décidant de confier l'entretien de divers sites communautaires au service communal des espaces verts porté par la Ville de Vichy,

Considérant la demande de la communauté d'agglomération Vichy Communauté d'assurer l'entretien annuel de la prairie de l'aéroport de Vichy-Charmeil, à raison d'un broyage annuel,

Considérant qu'il convient de définir le périmètre ainsi que les modalités techniques et financières de la réalisation des travaux d'entretien de l'aéroport de Vichy-Charmeil,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'adopter les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention d'entretien des espaces verts communautaires,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 ci-annexé.

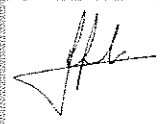
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 février 2023.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 **Signé numériquement par
FRÉDÉRIC AGUILERA**
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 27 février 2023
11:43:05



AVENANT N° 1

A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE DIVERS SITES COMMUNAUTAIRES EN DATE DU 13 DECEMBRE 2021

Entre les soussignées,

La communauté d'Agglomération Vichy Communauté, sise 9 place Charles de Gaulle – 03200 VICHY, identifiée au SIREN sous le numéro 200 071 363.

Représentée par son président Frédéric AGUILERA, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite communauté d'Agglomération, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 23 février 2023,

d'une part,

Et

La Ville de Vichy, sise place de l'Hôtel de ville – 03200 VICHY, identifiée au SIREN sous le numéro 210 303 103.

Représentée par Evelyne VOITELIER, adjointe déléguée au cadre de vie et aux espaces verts, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du 6 mars 2023,

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-4-2 permettant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, en dehors des compétences transférées

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 novembre 2017 portant création d'un service commun des espaces verts,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vichy du 11 décembre 2017,

Vu l'avis du comité technique de la Communauté d'Agglomération du 21 septembre 2020,

Vu l'avis du comité technique de la commune de Vichy du 10 septembre 2020.

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021 précisant les modalités de la convention d'entretien de divers sites communautaires par la ville de Vichy,

Vu la convention d'entretien des espaces verts de divers sites communautaires, conclue avec la Ville de Vichy en date du 13 décembre 2021,

Considérant la demande de la communauté d'agglomération Vichy Communauté à la Ville de Vichy d'assurer l'entretien de la prairie de l'aéroport de Vichy-Charmeil,

ARTICLE 1 : OBJET.

Dans un souci d'optimisation des moyens mis en place lors de la mutualisation, la Communauté d'agglomération sollicite la Ville de Vichy afin d'assurer le broyage annuel de la prairie à l'aéroport de Vichy-Charmeil.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature. Il pourra être prorogé selon les termes de la convention initiale.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS DE SERVICE CONCERNEES

Le présent avenant concerne uniquement les travaux de broyage annuel de la prairie à l'aéroport de Vichy-Charmeil.

ARTICLE 4 : MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La commune mobilise, sous sa responsabilité, les moyens humains et matériels qu'elle juge nécessaire à la réalisation des prestations précitées.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'agglomération s'engage à assumer intégralement les charges financières liées à l'exercice du présent avenant. De ce fait, l'agglomération est le commanditaire des prestations à réaliser.

La commune s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser, par l'intermédiaire de ses équipes en régie, l'ensemble des prestations objet de la présente convention. Elle s'oblige à réaliser l'ensemble des prestations que l'agglomération estimera nécessaire pour l'application de la présente convention.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'ensemble des prestations exécutées par la commune au titre du présent avenant seront rémunérées par application des prix unitaires figurant au Bordereau des Prix joint à la présente convention.

Le règlement s'effectuera en une seule fois à la fin de chaque année calendaire, à réception du titre de recettes correspondant, émis par la ville de Vichy.

Toutes les autres clauses non explicitement reconsidérées ci-avant demeurent applicables.

Fait à Vichy en deux exemplaires originaux, le

Pour Vichy Communauté,
Le Président

Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 27 février 2023
11:40:50

Pour la ville de Vichy,
Le Maire,

VICHY COMMUNAUTE

Direction mutualisée des espaces verts

Lot n° 1 : divers sites communautaires
Bordereau des prix unitaires et quantités estimatives annuelles

N° des prix	Désignation des ouvrages	Surface à traiter	Nombre maximum d'intervention par an	P.U.TTC de l'intervention
1.10	Aéroport Vichy - Charmeil			
1.10.1	Broyage annuel de la prairie et des rejets de ligneux présents dans l'axe de la piste d'envol au nord et au sud et du talus à l'ouest de l'aéroport de Vichy-Charmeil.	180 000 m ²	1	5 000 €
Montant total TTC Aéroport Vichy - Charmeil				

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 33 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER

Objet de l'acte : 2023 - PRESTATIONS DE SERVICES CONCERNANT L'ENTRETIEN DE
DIVERS SITES COMMUNAUTAIRES - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION
AVEC LA VILLE DE VICHY

.....
Date de décision: 23/02/2023

Date de réception de l'accusé 27/02/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23FEV2023_33

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230223-23FEV2023_33-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 33.pdf (99_DE-003-200071363-20230223-23FEV2023_33-DE-1-
1_1.pdf)